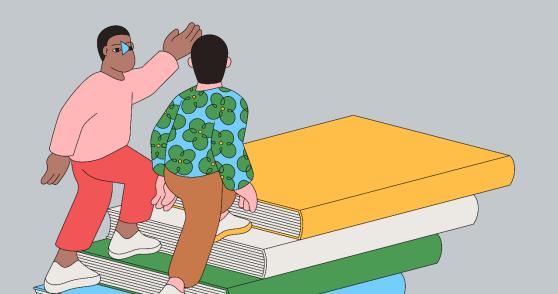
Indicateurs Loi Rixain





En complément de l'index égalité Professionnelle, la loi Rixain prévoit la publication annuelle d'indicateurs de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et parmi les membres des instances dirigeantes.

Aussi, les entreprises devront atteindre les objectifs suivants :

1^{er} mars 2026

- Cadres dirigeants : 30% de femmes et d'hommes
- Membres d'instances dirigeantes : 30% de femmes et d'hommes

1^{er} mars 2029

- Cadres dirigeants : 40% de femmes et d'hommes
- Membres d'instances dirigeantes : 40% de femmes et d'hommes



Indicateurs	% femmes	% hommes
1. Représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants	35%	65%
2- Représentation entre les femmes et les hommes parmi les membres des instances dirigeantes	50%	50%



Indicateurs	% femmes	% hommes
1. Représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants	35%	65%
2- Représentation entre les femmes et les hommes parmi les membres des instances dirigeantes	43%	57%

